

Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

► **B**

RÈGLEMENT (CEE) N° 2173/79 DE LA COMMISSION

du 4 octobre 1979

relatif aux modalités d'application concernant l'écoulement des viandes bovines achetées par les organismes d'intervention et abrogeant le règlement (CEE) n° 216/69

(JO L 251 du 5.10.1979, p. 12)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (CE) n° 2247/2004 de la Commission du 27 décembre 2004	L 381	14	28.12.2004

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:1979R2173:19951021:FR:PDF>